



Mars 2006

Services de santé non assurés

Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits

Bulletin sur l'équipement médical et les fournitures médicales

Le Programme des Services de santé non assurés (SSNA) fournit aux membres des Premières nations inscrits et aux Inuits reconnus au Canada des services de santé supplémentaires, dont l'équipement médical et les fournitures médicales.
Visitez notre site Web à : www.santecanada.gc.ca/ssna

UTILISATION DE CATHÉTERS INTERMITTENTS

Le cathétérisme à domicile ne requiert pas une technique stérile, la technique reconnue étant le cathétérisme intermittent propre. La pratique de la réutilisation d'un cathéter intermittent est répandue à travers le monde. Cette technique est enseignée aux patients en cours de réadaptation avant leur retour à la maison.

Si un patient a besoin d'apprendre ou de se faire rappeler la technique du cathétérisme intermittent propre, il peut simplement demander à son médecin de le référer à une infirmière ou un infirmier spécialiste en santé communautaire qui la lui enseignera.

Le Programme des SSNA financera trois cathéters intermittents par semaine aux patients qui ont besoin d'un cathétérisme intermittent.

Le code de prestation des cathéters intermittents est 99400421, et non le code de prestation 99400418 (cathéters externes jetables) qui sont des condoms cathéters.

FOURNITURES POUR INCONTINENCE

(sous-vêtements et vêtements de dessous jetables*)

Les fabricants de fournitures pour incontinence ont des tableaux qui indiquent l'absorption maximale. Il existe une variété de produits qui répondront aux besoins particuliers de chaque client. Il est important de choisir un produit selon les tableaux d'absorption des fabricants.

Les produits pour incontinence sur le marché ont des indicateurs d'humidité, des rubans refixables et un dispositif anti-écoulement qui garde l'humidité à

l'intérieur du sous-vêtement ou du vêtement de dessous et loin de la peau. Si le produit est choisi selon l'absorption requise par le patient, un maximum de quatre à six fournitures pour incontinence par jour répondront à ses besoins.

Le Programme des SSNA financera quatre à six fournitures pour incontinence par jour.

* *Les sous-vêtements et les vêtements de dessous jetables incluent les couches, les culottes, les doublures et les serviettes pour incontinence.*

PLATEAUX À PANSEMENTS STÉRILES

(prestation à l'exception)

Des précautions universelles sont requises pour soigner toutes les plaies. La pratique préventive la plus importante consiste à se laver les mains pendant 10 à 15 secondes. L'état de la plaie et la condition médicale du patient dictent les mesures de précaution aseptique appropriées.

Les plateaux à pansements stériles sont des exceptions en vertu du Programme des SSNA. Les exceptions requièrent une explication médicale détaillée. Pour assurer un traitement rapide de la demande d'approbation préalable, les informations suivantes doivent être incluses :

- 1) le diagnostic du patient;
- 2) le lieu de résidence du patient (à la maison, dans un établissement de soins de longue durée, dans un foyer de groupe, etc.);

.../2

Available in English

- 3) le site et la grandeur de chaque lésion ou de chaque plaie;
- 4) l'étiologie de cette condition et, au besoin, l'état médical sous-jacent ou les événements qui retardent le processus de guérison;
- 5) le plan de traitement, la fréquence à laquelle les pansements sont changés et le temps de guérison anticipé;
- 6) la quantité de produits requis (le nom du fabricant, le nom ou le numéro du produit, la grandeur des pansements, la quantité).

Les informations susmentionnées peuvent être obtenues du patient, de son infirmière ou de son infirmier ou de son médecin de famille avant de soumettre la requête d'approbation préalable.

FRAIS D'EXPÉDITION ET UTILISATION DES CODES DE FRAIS DE LIVRAISON

En 2003, le Programme des SSNA a créé des codes de frais de livraison pour s'assurer que les fournisseurs identifient clairement les frais d'expédition. Nous tenons à vous rappeler que si les frais d'expédition s'appliquent, ils doivent être facturés sous les codes de frais de livraison appropriés. Les fournisseurs doivent utiliser le code 99400819 pour les frais d'expédition d'équipement de mobilité, le code 99400820 pour les frais d'expédition de produits d'incontinence et le code 99400262 pour les frais d'expédition d'équipement pour l'oxygène.

Toutefois, cela ne s'applique pas au programme de recyclage d'équipement en Colombie-Britannique. Dans le cadre du programme, les fournisseurs ne facturent pas séparément les frais d'expédition.